

L'accaparement et la concentration des terres et des ressources naturelles s'aggravent de plus en plus avec des conséquences majeures sur les populations locales, le climat, la biodiversité, l'eau, les sols et l'accès à une alimentation saine à l'échelle mondiale.

Le Forum des Lutttes pour la Terre et les Ressources Naturelles (FLT) constate donc avec satisfaction le retour des questions foncières à l'agenda international, grâce à la proposition d'organisation d'une nouvelle Conférence Internationale sur la Réforme Agraire (ICARRD) portée par la Via Campesina, la Colombie et le Brésil. Il se propose de participer activement à la préparation de cette Conférence en mobilisant ses membres et alliés. L'objectif commun est de renforcer les luttes menées à différentes échelles, afin d'assurer un rapport de force favorable à l'obtention et à la mise en œuvre de réformes agraires et foncières agraires et foncières ambitieuses, au-delà des déclarations de façade des gouvernements.

Le FLT considère que l'agriculture paysanne et familiale, versus l'agriculture de firmes et l'agrobusiness qui concentre les richesses et dévaste l'environnement et les ressources naturelles, doit être une priorité claire lors de cette Conférence intergouvernementale. Son objectif doit être d'apporter des réponses robustes aux enjeux d'accès à la terre et d'instaurer des mécanismes assurant leur application effective. Comme l'a souligné le dernier Forum Mondial pour l'Accès à la Terre (FMAT2016), le passé, à l'image des expériences de l'ICARRD 2006 et des Directives Volontaires pour la Gouvernance du Foncier (VGGTs, 2012), a montré que les rencontres inter-gouvernementales qui s'en tiennent à des déclarations n'amènent pas de changements significatifs. Une très forte pression des organisations paysannes et de la société est donc indispensable pour obtenir cette fois que les États adoptent les mesures nécessaires pour stopper les dramatiques dynamiques actuelles.

La question foncière doit susciter la mobilisation au-delà de ses acteurs traditionnels. Il est impératif d'intégrer concrètement les citoyens, les consommateurs, les mouvements écologistes et les chercheurs, aux luttes des communautés paysannes, pastorales, forestières, de pêche, en les plaçant au cœur des discussions. Travailler à élargir les alliances est plus que jamais une nécessité cruciale pour définir des solutions communes et organiser la convergence.

Dans ce contexte, le FLT est un outil capable de favoriser les échanges et de construire des alliances entre membres de différents réseaux. Pour cela, il adoptera un mode de gouvernance interne garantissant un partage du pouvoir décisionnel en vue d'assurer une véritable convergence entre tous les collectifs organisés qui considèrent la terre comme une ressource commune, aux fonctions essentielles pour l'humanité de production de biomasse, de stockage du carbone, d'habitat de la

biodiversité, de régulation des flux d'eau, et soutiennent l'agroécologie paysanne ainsi que les autres usages communs des ressources naturelles dans une perspective d'égalité femme-homme.

Concrètement, dans la continuité des réunions thématiques et du *Podcast des Luttés pour la Terre* mis en œuvre au cours des trois dernières années, le FLT propose d'organiser en 2025-2026 des séances d'échanges sur la base des axes prioritaires décidés par les organisations membres fondatrices du FLT lors du COPIL de Bagnolet en avril 2023 :

- L'agroécologie paysanne et les autres usages communautaires sont les seuls capables de relever les défis
- L'égalité femme-homme est un pilier de l'agroécologie paysanne
- La terre est un commun, elle n'est pas à vendre
- Le droit à la terre est un droit humain
- Garantir le droit à la terre, c'est construire la paix

Le FLT souhaite donc mettre en œuvre une veille sur ces différents thèmes dans les différentes régions et au sein de ses organisations membres, des réunions préparatoires en distanciel et présentiel (avec le concours d'interprètes professionnels), des discussions ouvertes et la publication de documents de positionnement communs, pour élaborer des revendications partagées et pérennes à porter à l'ICARRD et au-delà.

